

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
DE LYON

DATE : 05/11/96
N° DE DEPOT : 16420
R.C.S. LYON : 343 230 736
N° DE GESTION: 87 B 02850

BORDEREAU INPI -DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

-----Nom et adresse de la Société -----
ETS PIDANCET LA MAISON DU
BUREAU D ETUDES
56 Rue Chevreul
69007 LYON

Nous soussigné greffier du Tribunal de Commerce de LYON avons déposé à la date ci-dessus au rang de nos minutes :

Une pièce

concernant la Société désignée ci-dessus et dont l'objet est le suivant:

DIRIGEANTS/ORGANES DE CONTROLE
Délibération/Acte

Ets PIDANCET LA MAISON DU BUREAU D'ETUDES
Société à Responsabilité Limitée au capital de F. 284 704
Siège Social : 56, rue Chevreul 69007 LYON
LYON B 343 230 736

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 23 septembre 1996

L'an mil neuf cent quatre vingt seize,

Le 23 septembre, à 10 heures,

Les associés de Ets PIDANCET LA MAISON DU BUREAU D'ETUDES, société à responsabilité limitée au capital de 284 704 F, divisé en 992 parts de 287 F chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, chez M. CARTIER 5, chemin de Fond Rose 69300 CALUIRE, sur convocation de la gérance.

Il a été établi une feuille de présence que chaque associé a émargée à son entrée en séance.

Les associés présents ou représentés possédant parts, soit plus de la moitié des parts sociales, l'Assemblée Générale Ordinaire est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Gilbert CARTIER, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Démission du gérant,
- Nomination d'un gérant,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur Gilbert CARTIER expose aux associés que pour des raisons de santé, il ne peut plus exercer désormais les fonctions de gérant de la Société. Il présente donc sa démission à la collectivité des associés et leur demande de nommer un nouveau gérant.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte du désir manifesté par Monsieur Gilbert CARTIER de démissionner de ses fonctions de gérant à compter de cette assemblée et le remercie pour les services rendus à la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme en qualité de gérant non associé Monsieur Serge DUPUIS demeurant Chemin de Poulieu 38540 GRENAY à compter de ce jour et pour une durée venant à expiration à l'issue de l'assemblée statuant sur les comptes du 31/12/1996, soit au plus tard le 30 juin 1997.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Serge DUPUIS demeurant Chemin de Poulieu 38540 GRENAY entre en séance, déclare qu'il accepte les fonctions de gérant et qu'il n'est frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide que le gérant ne percevra aucune rémunération.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés.

*copie certifiée
conforme.*

